

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE

Paris, le 22 octobre. — Le journal officiel de Paris ne donne pas de nouvelles d'Espagne.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« Un journal (le *Constitutionnel*), annonce ce matin une modification prochaine dans le cabinet anglais ; il donne lord Minto pour successeur à lord Palmerston ; nous croyons que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement. »

L'enquête apporte aujourd'hui deux documents précieux ; ce sont les interrogatoires de MM. Parquin et Gandais, fabricans de plaqué. Ces deux fabricans ont donné des détails du plus grand intérêt sur leur industrie, et conclu tous deux à la levée de la prohibition et à son remplacement par un droit modéré. Tous deux ont déclaré que si le cuivre laminé, cette matière première de leur industrie, était frappé d'un droit moins élevé, ils pourraient donner une grande extension à leur fabrication, et qu'ils auraient des magasins à Londres. Il résulte de l'ensemble de ces deux interrogatoires que la prohibition n'a jamais été nécessaire à l'industrie du plaqué ; que ses progrès et sa prospérité actuelle tiennent à de tout autres causes, au premier rang desquelles il faut mettre l'habileté de nos fabricans, leur bon goût et le talent de nos ouvriers.

On écrit de Toulouse, le 16 octobre :

« M. le docteur Bowring, qui est chargé par le gouvernement anglais de rechercher les moyens propres à activer et étendre les relations commerciales de la France et de l'Angleterre, est arrivé ici depuis quelques jours pour y suivre l'objet de sa mission. »

« Avant de se rendre à Toulouse, M. Bowring avait fait un court séjour à Montpellier. »

— La 113^{me}. représentation de *Robert-le-Diable* a produit 10,000 francs de recette.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« La dette d'Angleterre dépasse vingt milliards de francs ; la nôtre qui, après elle est la plus forte, ne s'élève qu'à environ quatre milliards ; néanmoins le prix des fonds anglais est supérieur à celui de tous les fonds existans en Europe. Cela provient principalement de ce que la dette d'Angleterre est la propriété même des nationaux ; chacun est intéressé plus ou moins à son maintien, chacun est convaincu que l'on ne pourrait y porter atteinte sans bouleverser le pays de fond en comble. Dans la dette viennent se confondre, avec l'épargne de l'ouvrier, avec même des parcelles de la taxe des pauvres, les profits du négociant, les économies des lords, grands propriétaires du sol. Dans le but sans doute de donner à la dette un caractère inviolable et sacré, les lois sur les successions rendent obligatoire le placement des deniers des veuves et des mineurs sur le grand-livre national ; cet emploi forcé immobilise une partie importante du fonds consolidé. Ces diverses causes contribuent puissamment à accroître la sécurité de tous les détenteurs de ces rentes. C'est en quelque sorte une société de garanties mutuelles. »

— M. Arago a annoncé à l'académie des sciences qu'une lettre arrivée aujourd'hui à Paris apprenait que le célèbre chimiste suédois Berzélius, qui avait été atteint d'une violente attaque de choléra, se trouvait maintenant hors de tout danger.

— Les ouvriers mutuellistes qui avaient été traduits devant le tribunal de police correctionnelle de Lyon ont été acquittés. Cette nouvelle a causé d'abord quelque émotion dans la ville, mais aucun

désordre n'en est résulté. La tranquillité n'a été troublée sur aucun point.

A Nîmes, sur le faux bruit de troubles qui auraient eu lieu à Lyon, quelques ouvriers taffetasiers sans ouvrages s'étaient réunis sur l'Esplanade ; mais les groupes, qui n'avaient aucun caractère hostile, se sont bientôt dispersés d'eux-mêmes.

(*Journal de Paris.*)

— On lit dans l'*Auxiliaire breton* de Rennes, du 17 octobre :

« Une faillite vient de mettre en émoi toute notre ville, et de frapper rudement nos établissemens de banque. M^{lle} Lefevre, expéditionnaire en beurres, vient de disparaître, laissant un découvert, chez divers banquiers de plus de 300,000 fr. une seule maison s'y trouve, dit-on, pour 98,000 fr. Nous ne répéterons pas tous les bruits qu'on fait courir à cet égard, tant sur les circonstances de la fuite que sur celles qui l'ont précédée ; ce qui paraît le plus certain, c'est la faillite, faillite énorme, si l'on considère le genre d'affaires de la maison, et le peu de garantie réelle qu'elle offrait, assure-t-on. »

— Pendant que le ministère laissait encore ici les esprits dans l'incertitude sur le sort futur d'Alger, M. Drouet d'Erion, déclarait, dans une de ses proclamations, que ce pays était irrévocablement uni à la France. Cette phrase, si explicite, n'a pas peu contribué au bon accueil que la colonie a fait au nouveau gouverneur.

— La diligence Laffitte et Gaillard, venant de Paris et allant à Saint-Quentin, a été arrêtée par des voleurs dans la forêt de Compiègne, 5 à 6000 fr. ont été enlevés.

— On nous écrit de Cherbourg que cette ville vient d'être péniblement affectée d'un duel qui a eu lieu entre les officiers du 12^e régiment d'infanterie légère. M. Figuières, sous-lieutenant de carabiniers, ayant tenu des propos blessans pour plusieurs de ses camarades qui mangeaient à une autre pension que la sienne, et obligé par eux de leur en donner satisfaction, a choisi pour adversaire M. Grénier, sous-lieutenant dans le même régiment. Il avait été convenu qu'on se battrait au pistolet. Le premier coup tiré, à près de quarante pas, a atteint M. Figuières dans le bas ventre. Transporté chez lui cet officier a rendu le lendemain, 14 du courant, le dernier soupir. Les habitans de Cherbourg ont été d'autant plus frappé de cet événement malheureux, qu'ils avaient eu à regretter, quelques jours auparavant, la perte de M. Cherlet, commandant de la place, ancien colonel de la vieille armée, estimé de tout le monde, et qui a laissé dans la désolation une veuve et plusieurs enfans.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE

On écrit de La Haye, 21 octobre :

« Ce matin, S. A. R. le prince d'Orange, accompagné de son fils aîné, est retourné à l'armée. »

« La 1^{re} chambre des états-généraux, a tenu aujourd'hui sa première séance ; qu'elle a consacré à la réception de M. Sypkens et à la nomination de ses élections. »

« Dans la séance de ce jour la seconde chambre a procédé à la vérification des pouvoirs des membres nouvellement élus ; elle s'est ensuite occupée de l'élection des trois candidats à la présidence. Ont été élus : MM. d'Escury, Byleveld et Luzac ; les membres qui, après eux ont obtenu le plus de voix sont : MM. Donker-Curtius, Van Alphen, van Reenen et Dykmeester. Le ministre des finances fera jeudi prochain une communication financière à la chambre. »

— On apprend que dans presque toutes les provinces les digues de mer ont plus ou moins souffert par suite des dernières tempêtes. Une digue s'est rompue dans la Frise, une autre dans l'Overysse ; les inondations qui en sont résultées ont fait beaucoup de mal au bétail et aux produits non encore récoltés de l'agriculture.

— On continue à recevoir des nouvelles de mer affligeantes.

De Flessingue on avait envoyé des barques de pilotes lamineurs au secours d'un navire qui se trouve démanté devant Blankenberg.

A Terschelling on a amené le 19, le schooner français l'*Oscar* de Fécamps, revenant de la pêche du hareng dans la mer du nord ; il avait perdu deux ancres et reçu plusieurs autres avaries. Pendant la nuit le brick *Tolkfesten*, allant du Hâvre à Grinstad était échoué près du village de Hoorn sous Terschelling ; l'équipage avait été sauvé à l'exception d'un matelot qui s'est noyé.

Voici quelques paragraphes du discours d'ouverture des états-généraux, qui ont été omis dans la version que nous avons donnée dans notre numéro d'hier :

« L'enseignement est constamment l'objet des soins que réclame son importance et que permettent les circonstances. »

« L'ardeur pour la culture des sciences et des beaux-arts ne se ralentit pas. »

« Quoique les digues et les ouvrages de mer aient beaucoup souffert l'hiver dernier des tempêtes et de la crue extraordinaire des eaux, nous pouvons cependant témoigner notre joie et notre reconnaissance d'avoir été préservés des grandes ruptures de digues et inondations que l'on redoutait. »

« Les mesures qui, sans léser d'autres intérêts, pourraient être propres à soulager le cultivateur et le propriétaire foncier et à améliorer leur avenir, sont l'objet de mes plus sérieuses méditations. »

« L'augmentation de productions dans ces colonies (des Indes Orientales) étend sa salutaire influence sur la navigation et les rapports commerciaux avec la mère-patrie, où les efforts pour pourvoir aux besoins des Indes néerlandaises par des produits indigènes se trouvent par là réciproquement encouragés. »

« Les projets restés inachevés dans votre session précédente, pour la révision de quelques titres du code de commerce, seront présentés de nouveau dans la session actuelle avec les améliorations qui sont dues à un examen attentif des discussions antérieures. »

« En outre la plus grande partie du droit commercial, concernant les affaires maritimes, pourra être présentée à vos nobles puissances, et je nourris même l'espoir que la révision de la loi relative à l'organisation de l'ordre judiciaire et à l'administration de la justice pourra avoir lieu dans cette session. »

C'est aussi, d'après la version du *Journal du Commerce*, l'année prochaine que l'on espère que les dépenses de l'armée ne nécessiteront aucune augmentation d'impôts. Le roi de Hollande fait en outre entrevoir l'espoir de donner dans la même année quelque allégement aux contribuables.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 OCTOBRE.

S. M. la reine des Français retournera à Paris, dimanche 26 octobre, dans l'après-dîné.

— Le prince de Joinville est arrivé hier matin au château de Laeken.

— Les dettes du prince d'Orange en Belgique connues jusqu'à ce jour, s'élèvent à plus de 150,000 florins. (Belge.)

— Samedi dernier, dans une réunion nombreuse de créanciers, où se trouvait l'élite de notre barreau, un jeune avocat entendant son confrère élever des arguments accablants pour son client que l'on dit être son parent, se permit de lui répondre par un soufflet. Cette nouvelle espèce de discussion fit momentanément réfléchir ce dernier qui riposta par un autre des plus retentissants. Une rencontre fut projetée pour le lendemain, mais nous n'en avons rien entendu transpirer; cependant nous savons pertinemment que cette sortie inconvenante sera portée devant le conseil de discipline des avocats. L'agresseur est un des signataires de la fameuse liste de souscription qui provoqua les désastres du mois d'avril.

LIEGE, LE 24 OCTOBRE.

DISCOURS DU ROI DE HOLLANDE.

La version que nous avons donnée hier du discours du roi Guillaume était incomplète, et la partie omise n'était pas sans importance. Nous examinerons aujourd'hui ce document d'un peu plus près; car s'il ne nous apprend rien de nouveau, il constate encore une fois les difficultés de la position du cabinet de La Haye; il met en lumière toute la rouerie, tous les artifices de langage qu'il faut employer, pour faire co-exister l'intérêt hollandais qui veut en finir, et l'intérêt dynastique qui peut-être bien en définitive ne se comprend pas bien lui-même.

L'attitude du roi est bien sensible: il se justifie; il dit à son peuple: vous voudriez la paix, c'est votre premier besoin: mais au moins en tenez-vous l'équivalent, et même ne m'accusez pas de vous arrêter dans cet équivalent; ma diplomatie s'est encore une fois brisée contre des obstacles insurmontables.

L'orateur épuise toutes les combinaisons pour présenter cette position entre la paix et la guerre comme une image réelle de la paix: il fait un tableau flatteur de toutes les branches de la situation intérieure: arts, commerce, industrie, instruction, tout, selon lui, suit sa loi de développement, comme s'il n'y avait pas dans toutes ces choses, une cause naturelle de progrès qu'une situation mauvaise peut contrarier, mais non pas détruire. Le renvoi momentané de la schuttery est un dernier trait de ressemblance avec cet état de paix auquel on voudrait faire croire.

Le royal avocat prend donc son auditoire pour des gens bien simples: partout les choses jurent avec les mots: on parle de dégrèvement d'impôts: mais qui prive la Hollande d'un accroissement de revenus? Les 24 articles n'augmentent-ils pas le nombre des contribuables hollandais par la possession du Luxembourg, et ne nous imposent-ils pas une partie de la dette? L'illusion financière que veut produire le roi de Hollande, en même temps qu'il retarde la conclusion des affaires est donc peu adroite.

Mais que signifie cette prospérité intérieure, lorsqu'on est obligé de convenir que, le ressort de cette prospérité, le commerce, a beaucoup souffert: et qu'on laisse planer sur la nation le retour de ce danger, par la possibilité d'un nouvel appel au courage de la vieille Néerlande?....

Cependant quelque tolérable qu'on veuille faire paraître cet état de choses on y cherche une excuse; il a été impossible au roi de surmonter les difficultés qu'a rencontrées sa politique extérieure. Remarquons combien le gouvernement hollandais attache d'importance à masquer sa mauvaise volonté dans les négociations. A qui, si ce n'est à l'opinion nationale s'adressait, il y a quelques mois le *Journal de La Haye*, quand il affirmait que son cabinet avait fait toutes les démarches nécessaires auprès du duc de Nassau? La même pensée se reproduit aujourd'hui dans le discours royal. Le *statu quo* est donc impopulaire en Hollande, et l'on saurait également très-mauvais gré au roi de s'opposer à une conclusion des affaires.

Mais qui prend-on ici pour dupe? Y a-t-il un hollandais qui ne sache combien est faible et éventuel l'intérêt que les héritiers du duc de Nassau peuvent avoir dans le partage du Luxembourg?

En résumé ce discours n'est autre chose que la demande d'un *bill d'indemnité* pour le temps qu'a déjà duré et que peut durer encore la situation calamiteuse du *statu quo*. Il y a là une crise pour la royauté, et la prolonger, c'est méconnaître ses intérêts.

L'Indépendant dément la nouvelle du remplacement de sir Robert Adair, par M. Straffort Canning, dans le poste d'ambassadeur près de notre cour.

La pièce de vers que nous publions aujourd'hui a été envoyée au concours, et nous croyons savoir de bonne part que le prix lui aurait été décerné si elle avait satisfait à toutes les conditions du programme! Elle a été du reste signalée dans le *Moniteur*, par le jury du concours, comme l'une des plus remarquables.

— La pension accordée par le gouvernement à M. van Toers, l'ex-conseiller d'état, paraît inspirer au *Messenger de Gand* la plus vive appréhension de voir cet ancien fonctionnaire de Guillaume, passer à l'ordre de choses actuel. Déjà le *Messenger de Gand* a traité M. Raoul d'infame et M. van Crombrughe de caméléon: il menace M. van Toers de le traiter quelque jour d'imbécille s'il suit de pareils exemples.

— On nous écrit de Kayl, le 17 octobre:

« Une cérémonie, renouvelée du moyen âge, s'est passée sous nos yeux; le 10 de ce mois, le chien de notre berger était devenu enragé et avait mordu quelques autres chiens et aussi plusieurs personnes. De là grand émoi dans le village; comment rassurer tant d'inquiétudes? On envoie chercher un petit garçon, nommé *Jean Weillant*, demeurant à Luttange (France), et que l'on dit être issu de la branche de Saint-Hubert: ce n'est pourtant qu'un enfant naturel, né d'une mère indigente et appartenant à la basse classe du peuple.

« La mère et le fils sont aujourd'hui sur les lieux, et de l'accord unanime des habitants, ce dernier a touché brebis, cochons, chevaux, vaches, chiens et hommes, tout et autant qu'il s'en trouvait au village. Puis les chiens auparavant enchaînés, ont été lâchés. L'autorité locale a dû laisser faire, de peur de blesser une confiance, qui paraît n'avoir pas été trompée, puisque jusqu'aujourd'hui aucun accident n'a encore eu lieu. » (Journal d'Arlon.)

— La commission du Stock Exchange à Londres s'est définitivement prononcée pour empêcher les emprunts espagnols d'être cotés officiellement tant que le gouvernement ne reviendra pas sur la mesure qu'il a prise contre les bons des cortès.

— On lit ce qui suit dans le *Correspondant de Hambourg*:

« Un gentilhomme polonais s'empara l'année dernière d'une cigogne près de Lemberg et lui rendit sa liberté après lui avoir mis au cou un collier de fer sur lequel il avait fait graver les mots: *hæc ciconia ex Polonia*. L'animal après une année d'absence revint se placer sur la maison du gentilhomme qui s'en empara de nouveau et vit, à son grand étonnement, qu'au dessous du collier de fer qu'il lui avait mis l'année précédente, il s'en trouvait un second en or sur lequel étaient gravées les paroles: *India eum donis remittit ciconiam Polonia*. Il fit aussitôt venir ses voisins pour prendre connaissance de ce fait et après avoir détaché le collier d'or, il rendit la liberté au postillon ailé. »

— Les nouvelles que nous recevons du Portugal annoncent que le bataillon belge, sous le commandement du colonel Lecharlier sera le seul corps étranger que le gouvernement de la reine gardera à son service. (Indépendant.)

— Le timbre élève l'abonnement des grands journaux de Paris à 80 francs pour Paris même, 140 pour la Belgique et 400 pour Londres.

— On lit dans l'*Echo du Nord* journal qui s'imprime à Lille:

« Un cas singulier d'exemption vient de se présenter devant un conseil de révision: un jeune soldat de la classe de 1833, d'une stature colossale et d'un énorme embonpoint, a été réformé, attendu qu'il était impropre au service de l'infanterie, et que dans la cavalerie il eût détruit par son poids tous les chevaux de l'état. »

TRIOMPHE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE.

DESTINÉES DE LA BELGIQUE.

Per fulgora surgens.
Bible.

Elle était là, haletante, épuisée,
N'en pouvant plus, tombant, se relevant,
Mais retombant toujours et toujours se tordant,
Se roulant dans les plis d'une bannière usée
Dont la lance à demi brisée
De sa pointe de fer lui déchirait le flanc,
Et s'efforçant, en vain, d'une main affaiblie
De retenir sa robe et d'arrêter le sang
Qui jaillissait, à flots, sur la terre rougie
Sous l'œil d'un peuple frémissant.

Et c'est vous, malheureux, vous ses fils, vous mes frères;
Vous qu'elle avait nourris du même lait que nous,
Où vous, enfants du Nord, que ses champs tribulaires,
Que ses nobles cités enrichissaient naguères
De leurs trésors, — c'est vous

Qui l'aviez faite ainsi! vous dont la main sordide
Avait remis, au roi liberticide,
Et les verges et les baillons
Pour museler et fouetter la Belgique
Exposée au carcan du pouvoir despotique
Sur le marché des nations;

Vous qui, de vils bourreaux, secondant la colère,
L'aviez, les sems épars, la tête sur la pierre,
Après l'heure de pilori,
Traînée au seuil impur d'un cachot homicide
Où, sans le bras du peuple, un forçat invalido
La poussait de son pied flétri!

Tant de preuves d'amour devaient nous satisfaire!
Tant d'exploits glorieux méritaient un salaire!

Aussi l'avez-vous obtenu:
On vous a tous chassés, tous, comme des infâmes,
Tous, à coups de canon, vous, vos enfans, vos femmes,
Et votre roi... trop tard connu!

Salut jours immortels, salut grande semaine
Que, sous un chaud soleil, septembre nous ramène
Le front ceint de lauriers entrelacés de fleurs
Plus beaux même qu'au jour de notre délivrance,
Car parmi leurs festons qu'agite un vent de France
L'étranger ne voit plus étinceler des pleurs.

Propice à tous nos vœux, la liberté chérie
A, d'un baiser divin, ranimé la patrie,
L'a prise dans ses bras, rechauffée en son sein,
A calmé ses douleurs, a guéri ses blessures,
De son front chaste et noble essuyé les souillures,
Et l'a, vers Léopold, conduite par la main,

Radiée, superbe, un peu sauvage encore,
Portant, avec fierté, son voile tricolore,
D'une senteur de poudre inondant le chemin,
Et sous l'œil stupéfait de l'Europe jalouse,
Léopold enchanté l'a prise pour épouse,
Et deux rois tout-puissans ont scellé leur hymen.

Christ! qui, du haut des cieux, souris au peuple brave
Qui brisa, comme toi, la chaîne de l'esclave,
O protège, à ton tour, cette sainte union!
Du trône nuptial écarte tout orage,
Que ta sagesse éclaire et que la force ombrage
La patrie, et le roi de notre adoption!

Déjà le splendide navire
Construit au chantier du congrès,
Et dont le monde entier admire
Et la carène et les agrès,
Après un triennal voyage
Sur des flots toujours orageux,
Vient de repaître au rivage
D'où partit son vol courageux,
Chargé d'or, de fruits et de myrrhe
Jusqu'à hauteur de ses sabords,
Et rapportant de chaque empire
Ses plus admirables trésors.

Hissez-donc, matelots, vos pavillons de fête!
Riches! de vos palais, illuminez la fête!
A vos pièces, soldats! que le bronze grondant
Tonne au cœur du vieux roi, lui crie et lui répète
Que le Belge qui le rejette
Veut et peut vivre indépendant!

Et qui donc douterait encore
De notre inaltérable amour
Pour la royauté tricolore
Que la Belgique a mise au jour,
Pour les franchises tutélaires
Qui défendent sa liberté
Contre les excès populaires
Ou les coups de la royauté,
Pour les chefs-d'œuvre du génie
Eclor au sein de nos remparts
Sur un geste de l'industrie
Ou sous le souffle des beaux-arts:

Plus libre qu'Albion, plus riche que la France,
Quel Etat de nos jours, quel peuple a plus que nous
Le droit d'être orgueilleux de son indépendance
Et le droit d'en être jaloux?

La morale vengée a fermé la caverne,
Où, se précipitant sur les pas du Hazard,
Eblouis par l'espoir d'un splendide quaternaire

Qui rayonnait au mur de l'inférieur bazar,
Le crédule ouvrier, le commerçant avide,
Au lieu des Lares d'or qu'on leur vantait si haut,
Trouvaient un spectre noir dont la main homicide
Les rejetait, tout nus, au pied d'un échafaud.

Plus de ces lourds impôts dont le poids formidable,
Retombant tout entier sur l'homme misérable,
L'écrasait, le broyait, éparpillait ses os
Mêlés avec son sang et celui de ses frères,
En engrais fécondant sur les arides terres
Du suzerain batave et de ses grands vassaux.

Marqués du sceau du monopole,
Plus de royal édit, plus d'arrêt magistral,
Torturant la pensée, abattant la parole
Dans son essor français ou son vol libéral,
Arrachant, de nos bras, la studieuse enfance,
Pour l'atteler au joug d'un monarque apostat,
Et du Belge batave expulsant la science
Des parvis de l'État.

Sous l'aile de la Loi dont l'auguste balance
A reçu, de nos mains, des poids égaux pour tous,
Le Belge sent mûrir sa noble adolescence
Au doux rayonnement des astres les plus doux,
Et bientôt assez fort pour commander en maître
Dans l'empire des arts et de la liberté,
Il étouffera ceux qui l'osent méconnaître
Des prodiges hardis de sa virilité.

Du haut des tours d'Anvers, du sommet des collines
D'où Bruxelles sourit aux campagnes voisines,
Regardez moi la constellation
De ces doubles Géméaux, de ces quatre Génies,
D'un brillant avenir Apôtres ou Messies,
Tous couronnés d'un magnifique nom,
Regardez-moi, peintres, sculpteurs, poètes,
Élinceler, reluire et flamboyer leurs têtes
Aux bords de l'horizon.

Et viennent seulement d'entrer dans la carrière,
Et voyez quels flots d'or, quels torrents de lumière
Répand déjà, sur nous, leur vol triomphateur!
Ils seront grands, ceux-là, grands parmi les grands hommes,
Et nul, de quelque nom, gloire! que tu le nommes
Ne détronera leur grandeur.

De la renaissance Industrie
La main trop long-temps engourdie
Sous la compression d'inévitables maux,
Obéit, à son tour, aux vœux de la patrie,
Et couvre, avec fracas, ses riches arsenaux,
Ressaisit ses leviers, ses haches, ses marteaux,
Relève les cités déchues,
Creuse des routes inconnues,
Gigantesque travail, qui, dans sa vasteté,
Par des rubans d'acier lie entre elles les villes
Et des continents et des îles
Comme les fleurs d'un bouquet enchanté,
Des rivières les plus lointaines
Prolonge l'embouchure au sein d'arides plaines
Surprises, tout à coup, de leur fécondité,
Et répand la force et la vie,
Qu'il puise dans le sein de la terre asservie,
Sur tout sol généreux où croit la liberté.

Gloire donc à la vaillance
Qui dota mon pays de son indépendance
Et lui conquit un noble rang!
Gloire à la sagesse humaine
Qui sut fertiliser ce superbe domaine
Sans l'arroser d'une goutte de sang!

Et maintenant, venez, trop sinistres prophètes!
De nos mœurs, de nos lois, de nos mœurs furieux,
Regardez la Belgique et contemplez ses sêtes,
Et dites si c'est là le peuple malheureux
Qui, secouant, à tort, le joug de ses vieux maîtres,
N'a choisi, pour ses chefs, que des hommes hideux,
Qu'un vil ramas de fous, de brigands et de traitres
Sur qui vous appelez la foudre de vos Dieux!

Oh! ne blasphémez plus l'œuvre des barricades!
Jetez, jetez au vent vos plumes rétrogrades
Au nom de la patrie et de la liberté!
Au nom de la concorde et de la paix publique,
N'insultez plus la croix du champ patriotique
Où, de nos saints martyrs, dort l'immortalité!

Si cependant, ô ma patrie!
Ces fils dénaturés, sourd à ta voix amie,
Te harcelaient encor de leur langage impie,
Ne t'émeus pas d'un impuissant affront:
Ne livre point leur race au courroux populaire,
Pardonne aux vains transports d'une aveugle colère,
Et, quoique méconnue, oh! sois toujours leur mère:
Ils ne savent pas ce qu'ils font.

En jour, désabusés des chimères stériles
D'un esprit par l'orgueil et la haine égaré,
Ils viendront déposer leurs flèches inutiles,
Sur les degrés de ton autel sacré,
Ils viendront à tes pieds étouffer leurs conceptions,
Prosterner devant toi leurs fronts humiliés,
Et bénir avec nous, et célébrer tes œuvres;
Et leurs péchés seront tous expiés.

Et la Belgique triomphante,
Enlaçant tous ses fils dans une étreinte ardente,
Refondra leur amour dans sa vaste unité,
Et quand retentira le canon des despotes,
Écartant, à grand bruit, ses vieux bras patriotes,
Et poussant un cri redouté,

Lachera sur le roi par elle rejeté,
D'hommes et de chevaux formidable avalanche!
Un peuple qui saura prendre alors sa revanche
D'un six Août non mérité.

TH. WEUSTENRAAD.

Il serait curieux de rechercher pourquoi les nombreux artistes qu'a produits la ville de Liège, ont presque tous porté ailleurs le tribut de leurs talents. Il ne faut pas attribuer ce fait au seul désir de paraître sur un plus vaste théâtre que le notre; d'autres motifs plus puissants y ont aussi contribué. Et c'est d'abord, croyons nous, l'envie qui, chez nous plus qu'ailleurs, s'est toujours acharnée contre tout ce qui tentait de s'élever, c'est surtout le peu de relief donné par les Liégeois à la carrière d'artiste. (1)

Quelques hommes ont senti ces vérités; ils ont cherché, non seulement à propager les arts dans notre ville, mais aussi à améliorer la condition de ceux qui les cultivent. Parmi les hommes dont nous venons de parler, il en est un dont le nom est devenu populaire chez nous, et qui par son haut mérite, a su imposer à toutes les petites susceptibilités personnelles si communes dans notre ville.

M. Daussoigne, on a déjà deviné que c'est de lui que nous parlons, M. Daussoigne a captivé depuis long-temps l'estime et le respect des nombreux élèves de notre Conservatoire et de tous ceux qui chez nous possèdent une âme d'artiste. Nous avons appris que mercredi dernier, un grand dîner lui a été offert; bon nombre d'élèves, nos artistes les plus distingués et plusieurs amateurs y assistaient; quelques toasts ont été portés au savant directeur de notre conservatoire, et c'est de grand cœur que nous nous associons à ce témoignage de reconnaissance.

Z.

CORRESPONDANCE.

Réponse à l'auteur des deux lettres sur les Travaux publics.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, j'ai lu dans les numéros 242 et 243 de votre journal deux lettres d'un grand partisan des proverbes en général et de celui-ci en particulier: « Quand Liège sera bien administré le monde périra. » — Chacun a ses petits goûts. Je ne chicanerai donc pas l'auteur sur sa sympathie pour le rudiment du *Sancho-Pansa*; non, mais ce que je lui reprocherai, et, je le crois, non sans fondement, c'est de se faire le *Don Quichotte* d'abus qui, pour la plupart ne sont réels que dans son imagination: ce sont ses moulins à vent; aussi y brise-t-il sa lance! A Dieu ne plaise pourtant que je veuille lui contester un mérite incontestable, celui d'avoir attiré, comme j'ai tâché de le faire, l'attention publique sur notre administration municipale. J'avouerai même (et c'est justice lui rendre) que l'idée fondamentale de ses deux lettres, à savoir, la nécessité de tracer un plan général de la ville est pleinement fondée. Je ne ferai qu'une petite observation à cet égard: c'est que cette nécessité a été reconnue déjà depuis quelque temps par notre conseil communal, et qu'il a affecté la somme nécessaire pour l'exécution de ce plan... Après quoi je dirai que plusieurs passages de ces deux lettres sont assez piquants, sinon irréprochables; que d'autres sont tout à fait dénués de fondement, et ceux-ci je veux rapidement les passer en revue, persuadé que je suis que du choc des opinions jaillit la lumière. Je sais mes proverbes aussi moi!

Une première remarque, qui est d'une vérité flagrante, doit être faite: c'est qu'il est injuste de faire retomber sur l'administration actuelle des fautes commises par toutes les administrations qui l'ont précédée. Certes, ce ne sera pas moi qui serai toujours disposé à applaudir aux actes de la régence; ma première lettre relative aux travaux publics l'a prouvé, je pense. Mais il est une règle de conduite dont je ne m'écarterai jamais, je veux parler de la justice que l'on doit à tous, et ce n'est pas en vain que j'ai pris pour devise: franchise, bonne-foi; cette devise, je l'espère, j'en ai la certitude même, sera toujours une vérité.

J'aborde maintenant les faits.

L'auteur critique avec amertume les nouvelles constructions qu'on achève sur le terrain de l'ancien jardin de M. Latour, ce pâté de maisons, comme il le dit; et il semble insinuer qu'on aurait dû interdire ces bâtisses, ou du moins acheter le terrain en lieu et place des propriétaires actuels... Qu'il remarque d'abord qu'il n'appartient à nulle autorité de défendre à un propriétaire de construire, comme bon lui semble, sur son terrain. La loi ne l'oblige qu'à une seule chose, celle de demander l'alignement, or l'alignement a été tracé. — Et quant à la faculté qu'avait la régence d'acquiescer elle-même, pour cause d'utilité publique, croit-on de bonne-foi que les Liégeois eussent vu avec plaisir jeter plus de cent mille francs pour cet objet? Ce serait bien le cas ou jamais de citer un proverbe oublié par le critique, proverbe que le peuple n'aurait pas manqué de rappeler dans son langage

(1) Nous trouvons l'auteur de cette note un peu sévère pour ses compatriotes. L'envie est malheureusement une maladie assez commune; mais pourquoi lui croire plus d'intensité à Liège que partout ailleurs? Cela ne nous paraît pas juste.

(Note du rédacteur.)

énergique: « nous regonss djette les poitt foà pò les fi-niss »

Vient le tour des places Verte et St. Lambert, des fontaines du Marché, de celles de *Vindoo-d'Ille* et de *Hois-Château*, enfin du quai St. Léonard, où je m'arrête un instant avec l'auteur — Je m'y arrête, non pour m'extasier sur les charmes qu'offrait cette ancienne promenade, car chacun sait que plus personne, si ce n'est quelques bonnes d'enfants, et un ou deux bons vieux bourgeois, ne la fréquentait cette promenade. — Et d'ailleurs il est une considération majeure qui domine ici: tout ne prouve-t-il pas que Liège doit considérablement s'agrandir de ce côté? L'emplacement de cette ex-promenade ne peut-il devenir une route royale par la suite? Ne doit-on pas y construire de nouveaux bâtimens qui formeront peut-être tout un quartier? Eh! patience donc monsieur, s'il vous plaît! On ne crée pas en un jour. Il faut du temps pour édifier. Dites-nieriez-vous qu'en dépit des bévues qu'on peut avoir commises en fait de travaux publics, la ville ne soit bien embellie depuis vingt, quinze ou seulement dix ans?

Je passe les portes... Elles sont l'œuvre du gouvernement hollandais: on connaît assez son goût, ces portes ne sont pas belles, mais à qui la faute? — Au gouvernement.

Je passe les portes, ai-je dit; je me trompe, car pour ni-ve mon critique, je dois revenir rue *Agimont*. — Beau plan certainement que celui qui consistait à tracer une route royale qui eut conduit directement de la porte *St. Marguerite* jusqu'au Palais et plus loin! — Beau, mais praticable pour qui? Pour l'administration municipale? vous ne le pensez pas. Le gouvernement seul le pouvait dans le temps, et s'il a jugé depuis devoir construire un hôtel pour l'administration provinciale, construction qui se met à la traversée de ce beau projet, en imputez-vous encore et toujours la faute à nos administrateurs municipaux?... Peu-être, direz vous qu'ils auraient pu du moins réclamer... Ecoutez, je ne sais s'ils l'ont fait ou non dans le temps, peu m'importe. Mais voulez-vous que je vous dise ce qui serait advenu de leurs réclamations? — On leur aurait répondu ce qu'on vient de répondre tout récemment à propos de la régularisation des avenues du pont des *Archies*: « Vous trouvez la chose convenable (c'est le sens de la réponse) » Vous trouvez la chose convenable pour le bien être de votre cité; eh bien! faites. Quant à de l'argent, le budget de l'état n'en a pas pour cet objet. Ainsi... Vous pouvez, monsieur, tirer aisément la conclusion de ce qui précède.

J'arrive à la fin de la première lettre. Là, grands reproches de ce que (or, il est à remarquer que le projet n'est point définitivement arrêté) de ce que, dis-je, l'on ne songe pas à l'avenir, en négligeant d'acheter un terrain suffisant, aux alentours de la nouvelle promenade qui doit border la route du pont de la *Boverie*, un terrain que la ville peut revendre ensuite à des particuliers pour y bâtir... Monsieur, n'y a-t-on pas pensé, dites-moi? Vous me faites un peu l'effet, je vous l'avoue, de ces *devins* qui *devinent* qu'un conscrit est militaire en voyant son uniforme; car je crois avoir entendu parler de cela en conseil, oui en conseil puis, je peut-être ainsi que vous, monsieur, je suis de ceux qui suivent assidûment ses réunions. Au surplus, je vous serai obligé de l'administration municipale ne peut pas toujours acheter pour vendre. Administrer n'est pas faire le commerce. Et ce serait là, d'ailleurs, une nouvelle sorte de monopole contre laquelle on finirait par se récrier, à coup sûr.

Passons à la seconde lettre.

Je regrette de devoir y remarquer cette même tendance à critiquer quand même, manie du siècle où nous vivons. Voici sur quoi je me fonde.

On parle des vases dont l'hôtel de ville était couronné, en donnant à entendre qu'ils ne seront pas remplacés. — Je crois qu'en cela on se trompe, attendu que j'ai vu de mes propres yeux vu, dans la cour, de l'hôtel de ville même, des ouvriers occupés à tailler ces vases. Ce n'est pas pour être mis en usage sur les ponts en construction, je suppose.

Enfin, je finirai ma contre critique par ceci: vous commencez, monsieur, votre seconde lettre par ces phrases: « Qu'on emploie les deniers publics à faire des choses utiles; c'est bon; mais qu'on les achète du moins: qu'on commence par un quartier et qu'on ne l'abandonne pas sans y avoir fait ce qui est le plus nécessaire. »

Bon Dieu, monsieur, ou cela conduirait-il? par quel quartier commencerait-on? quel est celui où il y a le plus de choses nécessaires à faire? Comment serait-il possible de s'arrêter juste au point convenable? quel laps de temps faudrait-il mettre à embellir un quartier, tandis que les autres resteraient, les pauvres malheureux, dans leur triste statu quo? Combien d'années, allons, cinq, dix, quinze, vingt? — Et quelles ne seraient pas les plaintes, et quelle ne serait pas la disparité d'un quartier avec l'autre. — Refflu-chissez-y.

Encore un mot, et donnons nous la main, car nous voilà bien d'accord sur un point: le monument de *Grétry*. Oublieuse patrie! trois jours de fêtes brillantes, et puis l'oubli! L'enthousiasme, et puis l'indifférence! A *Botaldien* qui vient de mourir, bientôt une colonne sera élevée. L'artiste y travaille déjà sans doute. Et *Grétry* mort depuis vingt deux ans; *Grétry*, homme de génie aussi, *Grétry* qui a légué son cœur à sa ville natale, *Grétry* n'a point à Liège, son berceau, une pierre posée en son honneur! Oh! La faute en est à tous, à vous surtout, artistes et gens de lettres, car l'administration n'est qu'un être tout positif qui a plus d'une mission à accomplir. Mais vous!...

Je m'arrête. J'irais trop loin. Je ne puis que vous prier messieurs les rédacteurs, d'insérer cette lettre dès demain, si possible, comme suite de celle que j'ai déjà publiée, en réponse à votre correspondance.

Agréé etc.
Liège, le 23 octobre 1834.

Un franc Liégeois.

ERRATA. — N° d'hier, art. Liège, lig. 6°, lisez: ne sont point le fait de la Hollande. Lettre sur le spectacle; lig. 5°, lisez est aussi une artiste.

MODES PARISIENNES.

Manteaux. — Les manteaux écossais semblent appelés à un grand succès cet hiver. Le nom de *Mario-Stuart*, donné à ceux en satin à grands carreaux de couleurs vives et brillantes, seront des plus élégants pour la sortie des spectacles, où le luxe des manteaux vient si fastueusement s'étaler sous le jérystile, en attendant l'approche des équipages. Les *Quentin Durward* sont aussi beaucoup recherchés; les carreaux en sont marqués par des lignes de nuances très-vives encadrant des fonds bruns ou marron. En général, tout ce qui est en rapport avec les beaux carreaux d'Edimbourg produit des modes gracieuses et favorables. Aussi savons-nous gré aux manufacturiers qui nous ont ramené cette mode écossaise, si élégante dans sa simplicité, et qui est si bien à la portée de toutes les toilettes, de toutes les fortunes, de tous les âges.

— Nous voyons aussi des imitations exactes des *plaid* des montagnards. Ce sont des fonds rouges, verts ou bleus, sur lesquels se dessinent de grands carreaux marqués par des lignes noires, orange, blanches, etc.

— Pour robes du matin, le madras même s'est emparé du genre écossais, et des carreaux orange, bleu et noir, vert, rouge et noir, produisent une jolie harmonie de nuances.

Schalls. — Ces explications sur tant de genres d'écossais nous engagent à parler des *tartans* qui, relégués jusqu'ici parmi les schalls communs, semblent devoir se relever par une nouvelle recherche, et se rendre dignes d'être jetés le matin sur des épaules élégantes. Ces *tartans* sont en laine-cachemire, et joignent à une extrême souplesse une charmante variété de nuances. Au milieu de chaque carreau sont brochés des bouquets noirs ou nuancés. Ces schalls carrés ont de six à sept quarts.

Étoffes. — Nous remarquons qu'en attendant les riches satins, velours, etc., qui appartiennent tout-à-fait aux costumes des grandes soirées, on emploie, pour robes habillées, beaucoup de *reps brochés* et des *pouls de soie ramayés*. Le travail, qui affaiblit le brillant de ces étoffes, les rend moins éclatantes sans être moins riches. Elles offrent des guirlandes couleur sur couleur, ou des dessins délicats formant colonnes. Ces tissus sont souples, soyeux, et s'emploient avantageusement pour robes comme pour redingotes.

— Nombre de jolies toilettes aujourd'hui se composent de robes en *lanaise*, étoffe à succès par sa simplicité et son bon goût. Ce tissu, destiné à succéder aux mousselines de laine, est façonné en laine souple et légère, à très petits dessins.

— La *tigrino*, propre à la même destination, est un mélange de soie et cachemire, qui produit comme un croisé satiné souple et moelleux. Les dessins y sont très pressés, chinés et sablés. Ils s'entremêlent de deux couleurs orange et noir, vert et noisette, etc.

Robes de Soie. — On a fait cette semaine beaucoup de redingotes en *satin de laine*, en nuances vert foncé, et garnies de brandebourgs en tresses de soie. Les brandebourgs ont aussi été employés sur le reps et le satin; on les place sur des corsages unis, et au bas des manches. Cette mode toute prête à s'adopter, donnera beaucoup d'élégance aux négligés d'hiver.

— Pour robes de soirées et de spectacle, on fait des corsages unis, sur lesquels on place une espèce de schall arrondi et relevé sur les épaules par un nœud de rubans qui se retrouve au milieu de la poitrine.

— Pour placer sur les corsages unis, on fait aussi des pèlerines décolletées qui tombent en s'arrondissant jusqu'au milieu du dos, et ont sur le devant deux petits pans qui croisent sous la ceinture, et dégagent les côtés de la taille. Sur des robes de soie, on garnit ces pèlerines d'une ruche de rubans ou d'une blonde.

— La mode des volans a fait imaginer une manière de les placer, afin que leur poids ne tire pas la robe; c'est tout simplement de faufiler la robe sur le jupon de dessous, à l'endroit où commence le volant. Cette ressource est indispensable, surtout avec les robes d'étoffes légères.

— On porte encore au spectacle beaucoup de robes blanches. On y remarque des volans en dentelle sur les mousselines des Indes, et en organdi festonné et brodé sur robes d'organdi.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 23 OCTOBRE.

Naissances: 1 garçon, 4 filles.

Mariages 12, savoir: Entre Jean Jacques Lahaye, tisserand, rue en Bèche, et Marie Barbe Bertrand, journalière, même rue. — Nicolas Joseph Haut, charcutier, rue Pierreuse, veuf de Pentecoste Bastin, et Marie Catherine Hars, cuisinière, rue Sœurs de Hasque. — Jean François Jacquemar, journalier, faubourg St. Léonard, et Marie Joseph Paschale Riga, journalière, même faubourg. — Weri Joseph Stecqui, cordonnier, faubourg St. Laurent, et Martine Lalobbe, marchande, rue sur Meuse, veuve de Jean Joseph Simonis. — Barthelemi Thibout, cordonnier, rue sur Meuse, et Marie Joseph David, couturière, même rue. — Nicolas Dumont, journalier, faubourg Ste. Walburge, et Marie Catherine Paulus, journalière, même faubourg. — Nicolas Joseph Petit, journalier, domicilié à Blegné, et Elisabeth Bro, journalière, quai d'Avroy. — Guillaume François Xavier Courtois, journalier, à Rocour, et Marie Julie Bonet, journalière, rue Roture. — Jean Joseph Ronday, marchand de bois, en Pécheurue, et Marie Louise Renard, rue sur Meuse. — Jean Henri Laurent Somsé, fabricant de brosses, rue sur Meuse, veuf de Josephine Drouen, et Anne Joseph Willeaume, rue de la Magdelaine. — Nicolas Joseph Pickmanne, tailleur, Hois Château, et Jeanne Chevrel, couturière, au Palais. — Jean Louis Houtain, tailleur, rue sur Meuse, veuf d'Anne Joseph Plantin, et Marie Thérèse Plantin, rue Ponçay.

Décès: 1 garçon, 2 filles.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LEFIN, COIFFEUR,

RUE DU PONT-D'ILE, N° 26,

A l'honneur d'annoncer son

RETOUR DE PARIS

Avec un très bel ASSORTIMENT D'OBJETS de TOILETTE du premier choix et de la mode la plus récente. 808

Le Sr. BLECHINGER, Marchand Bohémien, est arrivé au Fer à Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de PLUMES de LIT et DUVES, à des prix très-modérés.

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE, A HERSTAL.

LES HERITIERS DE MICHEL LOVINFOSSE,

Feront VENDRE aux enchères par le ministère du notaire BOULANGER, à la maison de campagne de ce dernier en Hayeneux commune de Herstal, le mardi quatre novembre 1834, à trois heures après midi, une pièce de terre ou jardin contenant neuf perches septante cinq aunes, située au dit lieu de Hayeneux, entre le grand chemin et l'atelier de M. Hanquet. On peut prendre dès à présent connaissance des titres et des conditions en l'étude dudit notaire. 714

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long; 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant avec magasins et 4 grands greniers. S'adresser à Ste-Clair, n° 130, place Ste-Clair à Liège. 803

SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIEGE.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Membres du conseil d'administration.

Messieurs, François Eugène comte de Méan, propriétaire et membre du sénat, président du conseil d'administration. P. J. Francoite, propriétaire, président de la chambre de commerce et conseiller de régence.

H. Richard-Lamarcho, propriétaire et conseiller de régence. Ferd. Gilman, propriétaire et secrétaire de la chambre de commerce.

Lamb. Grisard, propriétaire et négociant-brasseur. Ch. Verbois, propriétaire et avoué à la cour d'appel.

Agent général, directeur;

J. H. Demonceau, négociant, propriétaire et commissaire du district à Liège, place Saint Denis, n° 637.

Cette société a la première, réduit le tarif des primes d'assurances contre incendie, son mode économique d'administration lui permettra de le maintenir constamment aux taux les plus bas.

Elle assure contre l'incendie et le feu du ciel toutes les valeurs mobilières et immobilières.

Elle rembourse le montant des dégâts causés par le feu ou par la démolition pour en arrêter les progrès, et paye les frais faits pour sauver les objets mobiliers ou marchandise assurés par elle. Elle n'exerce aucun recours contre les locataires.

Les dommages sont évalués de gré-à-gré ou par les experts 9 ils sont payés comptant. L'agent général, J. H. DEMONCEAU. 609

POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitants de cette ville, ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms des pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépôt chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32. Prix de la boîte: 4 fr. 50 cent. 495

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale. Prix: 4 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique.

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dentures. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères; elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peu de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages; très-grand in-8° sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN. un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employée pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8° ordinaire. Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du Politique.

COMMERCE.

Fonds anglais du 21 oct. — Consol. 91 1/4 0/0. — belge, 401 3/4, holland. 52 2/8, Portug. 83 0/0. Esp. cortés 52 1/2. Bourse de Vienne du 13 oct. — Métalliques, 99 3/8 0/0. Actions de la Banque 4262 1/2.

Bourse de Paris, du 22 oct. — Rentes, 5 p. %, 105 90. fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 78 30, fin cour., 00 00. — Actions de la Banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 90; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 34 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 45 3/8; fin cour., 00 0/0; 3 p. %, 28 2/4; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 44 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 1/2; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 97 1/2; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 22 oct. — Dette active, 53 0/0 0/0. Dito, 99 3/8 00 — Bill. de change, 23 3/8. — Oblig. du Syndicat, 92 1/4 0/0 — Dito, 75 13/16 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 100 5/8. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hlop. et C., 103 0/0 0/0. Dito de 1828, 104 1/8 0000 — Inscrip. russes, 68 1/4 0000 — Empr. russe 1831, 98 1/2 0/0. — Rente perp. d'Esp., 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 12 5/16 00 00 0 — Obl. mét. Autriche, 98 5/8 00 00. — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 5/8. — Cortés, 42 1/2 00 0/0. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 23 octobre.

Changes.	a courts jours.	a deux mois.	a 3 mois.
Amsterdam.	1 1/2 perte.		
Londres.	12 07 1/2	12	46 7/8 A
Paris.	47 5/16	A 47 1/16	46 7/8 A
Francofort.	36 1/4	A 36 1/8	P 35 7/8 A
Hambourg.	35 7/16	A 35 1/4	35 1/8 A
Escompte 4 0/0.			

Effets publics, Belgique — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 43 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 50 P 00 00. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/0 00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Guebb., 29 7/8 32 A. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 45 7/8 et A 00 00 0/00. — Idem dette différée, 43 12 3/4 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 400 balles café Brésil, à 41 1/4 cts. cons. 350 balles café St. Domingue, à 30 1/2 cts. cons.

Arrivages au port d'Anvers, du 23 octobre. Le schooner norvégien Venus, c. Svensen, v. de Malaga, ch. de fruits et vin.

Le schooner koff belge Jeune Clémence, c. Smilt, v. de Goolen, ch. de manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 23 oct. — Belgique. Dette active, 52 1/2 A. Empr. 24 mill., 99 0/0 P 0. — Hollande. Dette active, 52 0/0 0. — Espagne Guebb., 35 1/2 A. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. %, 0. Id. Amst. 5 p. %, 46 1/2 P. 00 0/0. Id. Paris, 3 p. %, 29 0/0. Cortés à Lond., 43 0/0 P. Dette diff. 12 5/8 A.

Prix des grains au marché de Liège du 23 oct. Froment vieux l'hectolitre, 45 francs 23 cent. Seigle, id., 9 48

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.